

Communiqué de presse de l'Association Togolaise des Consommateurs (ATC) suite à la célébration de la Journée Mondiale de la Concurrence (05 Décembre 2016)

La montée de la privatisation, la croissance du commerce et de l'investissement international et la multiplication des accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux ont favorisé l'intégration économique, qui touche presque tous les pays de la planète. Ce nouveau recours à l'entreprise privée a entraîné de nombreux changements dans la structure économique et la capacité de production des pays en développement. Il est à la fois complexe et difficile de mettre en place des politiques efficaces pour assurer la compétitivité des entreprises. D'où l'importance d'une concurrence juste et équitable pour le développement durable et le fonctionnement efficace des marchés, la libéralisation du commerce et le bien-être des consommateurs.

Les journées internationales sont observées afin d'attirer l'attention de la société sur les questions qui sont extrêmement importantes pour le développement humain dans le présent et surtout pour l'avenir. Il y a 30 ans jour pour jour que l'Assemblée Générale des Nations Unies a pris une série de règles pour l'adoption des politiques de la concurrence.

Ce 05 décembre 2016, la communauté internationale célèbre la Journée Mondiale de la Concurrence dont le thème retenu est « Lien entre la Concurrence et la Propriété intellectuelle ». L'organisation de cette Conférence de presse se situe dans le cadre de la promotion de la concurrence et partant de cette activité, une interpellation des pouvoirs publics pour plus de volonté politique à faire respecter la pratique de la concurrence au Togo et surtout dans le secteur du ciment.

Compte tenu de l'actualité et de l'urgence dans notre pays, l'ATC a choisi d'évoquer le **thème : la concurrence dans le secteur du ciment au Togo** » afin qu'un débat soit engagé sur la question.

Pour ce faire, l'Association Togolaise des Consommateurs (ATC) déclare ce qui suit:

- 1- Le secteur du ciment au Togo nécessite un véritable jeu de la concurrence afin que les consommateurs et l'Etat en tirent profit. Ceci en vue de combattre le monopole déguisé et les ententes illicites dans la pratique du prix du ciment. Il est incompréhensible que 3 producteurs de ciment n'ayant pas les mêmes charges de production, d'exploitation et de fonctionnement puissent pratiquer le même prix de revient du produit au Togo.
- 2- Malgré la production nationale des 3 producteurs (Cimtogo, Wacem, Fortia) avoisinant 1,5 millions de tonnes par an, la fourniture du ciment connaît chaque année de graves pénuries et spéculation autour du prix. Face à cette situation, l'Association Togolaise des Consommateurs demande au Gouvernement de se démarquer de toute tentative de protectionnisme à l'endroit des producteurs de ciment au Togo. Il urge d'accorder des quotas d'importation du ciment à d'autres fournisseurs afin de favoriser le jeu de la concurrence dans le secteur.
- 3- S'agissant de l'importation du Ciment DANGOTE qui a défrayé la chronique il y a quelques mois dans le pays, l'ATC émet des réserves sur les explications avancées par certaines personnalités qui parlent de dumping, justifiant ainsi l'alignement du prix de vente du paquet sur l'existant dans le pays. L'ATC demande à l'Assemblée Nationale la mise sur pied d'une commission d'enquête parlementaire en vue de situer les populations sur le sujet. Si la Société DANGOTE est accusé de bénéficier de la subvention de l'Etat Nigérian, qu'en est-il de certains producteurs de ciment au Togo qui, eux aussi, bénéficient des allègements fiscaux, des tarifs préférentiels d'eau et de l'électricité, sans compter d'autres avantages?
- 4- L'ATC demande au Gouvernement de publier la structure du prix du ciment et l'exhorte par la même occasion à mettre en place une Autorité de réglementation du Secteur du Ciment au Togo.
- 5- L'ATC lance une fois de plus un appel pressant aux services compétents du Ministère du commerce afin qu'ils intensifient les contrôles en ce qui concerne le respect des prix et du poids du paquet de ciment sur toute l'étendue du territoire.
- 6- L'ATC exhorte le gouvernement à prendre en compte les directives de la CEDEAO sur le commerce et la libre circulation des biens et des personnes.

Fait à Lomé, le 05 Décembre 2016
L'ATC